



# Infos Instances



SERVICE PUBLIC DE SANTE  
HOPITAL DE MANTES LA JOLIE

## CHSCT DU 19 Juin 2017

### Maquette Laboratoire

**Force Ouvrière** a voté contre considérant que malgré l'augmentation d'effectif, l'absentéisme n'étant toujours pas pris en compte il sera difficile de libérer les agents pour la formation. Le CHSCT étant depuis de très nombreuses années sollicité sur les conditions de travail dans ce service, **FO** ne cessera pas de remettre les conditions de travail, la formation, la gestion des effectifs, des montants de primes et la légitime amélioration des conditions de travail de ce service au cœur de nos priorités.

### Maquette USIC

**Force Ouvrière** a voté contre cette maquette car nous n'avons pas de garanties quant à l'organisation générale du remplacement des personnels IDE dès lors que les activités d'USIC et les actes en cardiologie interventionnelle seront effectués conjointement. Nous refusons que les IDE de cardio/gastro soient les dindons de la farce en allant dépanner en laissant leur collègue seul dans ce service de 28 lits !!

### Liste des services faisant l'objet d'une intégration du temps de repas dans le temps de travail

**Force Ouvrière** a voté pour cette liste qui a par ailleurs été longuement discutée dans les réunions guide de Gestion du Temps de Travail.

Cette liste n'est pas définitive. Ce n'est qu'un premier jet !! Elle est susceptible d'évoluer au cas par cas. Dans un premier temps cette décision est actée dans les services normés, ceux où du personnel est seul, là où le fonctionnement ne permet pas de se déplacer au self (stérilisation, ...) et où les compétences spécifiques individuelles ne le permettent pas (labo le WE). C'est une belle avancée mais de nombreux agents et services méritent de rentrer sur cette liste !! **FO** ne lâchera pas cette revendication.

### Politique de remplacement des absences

Un document retraçant la politique de remplacement des absences a été présenté au CHSCT.

**Force Ouvrière** désapprouve le montant des moyens destinés à cette politique de remplacement.

Pour un effectif absent correspondant à un équivalent de 87.5 postes d'IDE et 69.7 postes d'AS, la mise en place d'un service interne de remplacement par pôle regroupant seulement 10.2 postes d'IDE est totalement insuffisant !! Quid des postes d'AS ? Comment remplacer les 77 postes d'IDE manquants ?

La gestion de l'absentéisme par des vacances externes, sans faire appel aux heures supplémentaires payées (rappel des 85 000 heures non payées qui se sont accumulées) interpelle **FORCE OUVRIERE** et nous ne cesserons pas de dire que la prise en charge de nos patients et l'amélioration de la qualité de vie au travail mérite plus que les moyens qui nous sont alloués.

## CTE du 22 Juin 2017

### Convention constitutive du GHT – Projet médical

**Force Ouvrière** a voté contre le projet médical qui n'est qu'un simple constat de l'existant avec quelques bribes d'actions. Ce document est clairement à charge contre le C.H. Mantes, nous sommes d'accord que tout ne peut pas être fait sur Mantes, mais là..... la dévalorisation de Mantes est notable. Lorsqu'il est écrit en tout petit que telles ou telles activités seront mutualisées, que le regroupement doit se faire sur un seul site et que Poissy grâce au COPERMO (voir sur internet) va se moderniser..... Les perspectives sont bien sombres pour notre CH si nous n'inversons pas le cours des choses !!

## Projet de soins

**Force Ouvrière** a voté contre ce projet qui a été élaboré avec très peu de personnel soignant. Les fiches action sont un bon début pour lancer des projets, mais encore faut-il que les acteurs de terrains (IDE, AS,...) s'emparent de ces projets et que des aménagements puissent être amenés sur la base de leurs observations !!

## Maquette Réanimation

**Force Ouvrière** a voté pour cette maquette qui intègre l'absentéisme (réglementation oblige) pourquoi ne pas le faire sur les autres services ???

## Prime travaux insalubre et dangereux 1<sup>ère</sup> catégorie

Conformément à la demande de **Force Ouvrière** faite lors de la réunion du 29 mars et de notre courrier du 23 mai dernier, la prime de 2<sup>ème</sup> catégorie qui est perçue par les agents du service des urgences sera transformée et prime de 1<sup>ère</sup> catégorie (doublement du montant de la prime perçue). Cette décision a été prise au regard de la difficulté de prise en charge des patients dans un service où le nombre de passages est de plus de 40 000 pour 17 000 prévus à la construction. Nous demandons que tous les services d'urgences (y compris les urgences pédiatriques) soient bénéficiaires de cette mesure.

## Réunions DRH

### Heures Supplémentaires

Fin des négociations sur le protocole de résorption des heures supplémentaires ! « Il ne reste plus » qu'à le relire en vue de sa signature. Dans un contexte extrêmement contraint des finances hospitalières, notre exigence a été de trouver un équilibre dans le paiement des sommes dues, la mise en place de moyens de contrôles afin de ne pas avoir de collègues lésés ou blousés dans la production d'heures supplémentaires payées.

Rien n'aurait pu être fait si la notion de contrôle de la production future d'heures supplémentaires par la DRH et DSI n'avait pas été notre prérequis et si ce dernier n'avait pas été accepté par la Direction du site de Mantes.

### Guide de Gestion du Temps de Travail

Les discussions sont terminées. Nous attendons la version corrigée pour relecture. **Force Ouvrière** vous soumettra les points essentiels. Les nouveautés (sous réserve de les retrouver dans le document final) portent principalement sur une simplification d'application de certaines dispositions, la sanctuarisation du temps de travail en 37h30 avec RTT, la prise en compte du temps de repas dans le temps de travail de certains services, les modalités de pose de RTT, de repos aménagés, etc... la mise en place de délai de routes pour certains congés exceptionnels.

La mise en place de quick audit est le corollaire à ces modifications. Nous ne laisserons pas certains agents tenter de priver nos collègues des avancées nées du dialogue social dans l'établissement.

### Calendrier :

- 28 juin : Conseil de surveillance
- 29 juin : CAP Locales
- : Commission de réforme
- : CAP Départementales
- 3 juillet : CHSCT
- 6 juillet : CTE



# Bonnes Vacances !

Boulevard Sully 78200 MANTES LA JOLIE

Tél. : 01 34 97 43 61 Port : 06 95 82 28 21 - Fax : 01 34 97 43 63

E-Mail : [syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr](mailto:syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr)



Force Ouvrière Hôpital Mantes

Blog **FORCE OUVRIERE** hôpital de Mantes : <http://syndicatforceouvrierehopitaldemantes.hautetfort.com>